

#### CALLAC

**CROIX-ROUGE FRANÇAISE.** — Les jeunes filles du canton de Callac, âgées de plus de 18 ans, desirant suivre les cours gratuits du Secourisme, organisé dans toute la France, par la Croix-Rouge Française, sont priées de vouloir bien se faire inscrire d'urgence au siège de l'œuvre, les jours de permanence, à la mairie de Callac. Ces cours qui seront donnés par le président du Comité, commenceront le dimanche 4 avril prochain et auront lieu au bureau de la Croix-Rouge à 13 h. 30.

**REQUISITION DE BOIS DE CHAUFFAGE.** — Par décision de M. le Préfet des Côtes-du-Nord, en date du 27 février dernier, les propriétaires dont les noms suivent sont réquisitionnés pour la fourniture de bois suivante :

Mme Louis Morel, 20 stères; M. Jean Le Noan, 15 stères; M. Le Gall Guillaume, 9 stères; Vve Quénochedu, Kervellan, 6 stères; Jules Coquil, 3 stères; Yves Le Bourhis, 6 stères; François Lallour, 3 stères; Pierre Le Moigne, 15 stères; Maurice Hanès, 6 stères; le comte de Rougé, 30 stères; Yves Pinson, Duault, 6 stères, Kerenech frères, Quénocheval, 9 stères.

Faute d'avoir déclaré ces stères prêts à être livrés pour le 15 mars, les propriétaires feront l'objet d'une amende représentant 3 fois la valeur du bois non fourni, avec obligation de fournir néanmoins la livraison demandée.

**RECENSEMENT DES CHEVAUX.** — Le recensement des chevaux prescrit par les autorités d'occupation aura lieu à Callac pour les communes suivantes et dans l'ordre suivant :

Le 19 mars à 9 heures, pour Callac et Calanhel; le 22 mars, à 9 heures, pour Plourach et Saint-Servais; le 23 mars à 9 heures, pour Maël-Pestivien et Duault; le 24 mars à 9 heures, pour Carnoët et Lohuec; le 25 mars, à 9 heures, pour St-Nicodème, Bulat et Plusquellec.

Les animaux nés avant le 1er janvier 1940 sont à présenter munis d'un licol et d'une longe. Un certificat du vétérinaire sera exigé pour les chevaux malades. Les propriétaires devront présenter les papiers d'identité et certificats de saillie relatifs à la bête.

Les propriétaires habitant la commune de Callac devront prendre ou faire prendre à la mairie le mercredi 17 mars, un numéro d'ordre qui sera à attacher à la bride du cheval à présenter.